

Démarche participative : réelle prise de température auprès de la population ou blanc-seing pour La Municipalité...

L'ancienne Municipalité avait déjà l'habitude d'en faire usage et la nouvelle ne se prive pas d'utiliser cet « outil », appelé démarche participative.

Alors l'idée a tout pour séduire... mais lorsque la Municipalité se cache derrière les résultats obtenus lors de ces événements et prétend que la population s'est prononcée et a donné son avis, de mon point de vue, c'est un abus de langage.

En effet, La Municipalité, dans ses communications après la tenue de ces démarches participatives, insiste systématiquement sur le fait que, à ses yeux, la population s'est prononcée et a donné son aval au projet.

Cette manière de faire donne un message de légitimité à la Municipalité, pour faire passer des projets où un grand nombre de citoyens n'ont pas été consultés... En effet, ces communiqués sous-entendent, que toute la population a pu donner son avis, comme un référendum... et ce n'est clairement pas le cas. Différents critères sont pris en compte, entre autres des logiques de quartier ou région étendues..., mais ces critères ne sont pas connus de notre organe délibérant et ne semblent pas documentés (depuis le lieu du projet... 50m, 100m, ou une/plusieurs rues, etc.).

Au vu des éléments précités, je me permets, au nom du groupe PLR.Vevey de poser les questions suivantes à notre municipalité :

1. Quels sont les types de projet qui nécessitent une démarche participative, et sur quelles bases ces projets sont choisis (critères techniques, financiers, sociaux, autres...) ?
2. Existe-t-il une procédure interne aux services pour l'organisation d'une démarche participative ?
3. Si oui, quels en sont les tenants et aboutissants ? Pouvez-vous nous présenter cette procédure ?
4. Si non, jusqu'à ce jour, quels sont les critères de décision pour la zone géographique (quartier, quartier étendu, autres...) ?
5. Comment sont pris en compte les desideratas d'un citoyen qui n'habite pas le quartier, mais qui se sent interpellé par le projet ? Comment est-il au courant de la tenue de cette démarche participative ? Et comment est-il conforté dans sa légitimité d'intervenir... ?
6. Est-ce que dans l'organisation d'une démarche participative, tous les courants politiques sont représentés ? Et si oui, de quelle manière ?

* * *

Au nom du groupe PLR.Vevey
Pierre-Alexandre Fürst